

FONDS DE DOTATION LES SOLIDARITES ACTIV

Siège social : 13 avenue du Général De Gaulle
64000 PAU

SIREN : 839 231 883

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

Au Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION LES SOLIDARITES ACTIV relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FONDS DE DOTATION LES SOLIDARITES ACTIV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2022-06 et les changements de méthodes comptables induits.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation LES SOLIDARITES ACTIV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation LES SOLIDARITES ACTIV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A BILLERE, le 22/06/2026
SARL C&D

Représentée par Aurélia CHEVALERE
Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

FONDS DE DOTATION LES SOLIDARITES A

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025 (en €)			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				11,15		11,39
Terrains						
Constructions	87 275,38	14 514,57	72 760,81		74 710,43	
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	4 552,60	3 698,70	853,90		1 196,66	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,36		0,35
Participations	4 210,00	2 105,00	2 105,00		2 105,00	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	248,79		248,79		248,79	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	96 286,77	20 318,27	75 968,50	11,51	78 260,88	11,74
Stocks et en-cours						
Créances				8,56		8,18
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	56 509,19		56 509,19		54 520,64	
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement	500 146,30	65 863,44	434 282,86	65,78	440 945,69	66,15
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	93 481,83		93 481,83	14,16	92 876,38	13,93
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	650 137,32	65 863,44	584 273,88	88,49	588 342,71	88,26
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	746 424,09	86 181,71	660 242,38	100	666 603,59	100

BILAN PASSIF

FONDS DE DOTATION LES SOLIDARITES A

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025(en€)	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		60,58		60,01
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	400 000,00		400 000,00	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	25 839,18	3,91	25 839,18	3,88
Excédent ou déficit de l'exercice				
Situation nette (sous-total)	425 839,18	64,50	425 839,18	63,88
Fonds propres consommables	205 718,40	31,16	218 038,54	32,71
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 631 557,58	95,66	643 877,72	96,59
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)			
Provisions pour risques	25 934,00	3,93	18 794,00	2,82
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(III) 25 934,00	3,93	18 794,00	2,82
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 473,80	0,37	3 044,87	0,46
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	16,00		16,00	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	261,00	0,04	871,00	0,13
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	(IV) 2 750,80	0,42	3 931,87	0,59
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 660 242,38	100	666 603,59	100

COMPTE DE RÉSULTAT

FONDS DE DOTATION LES SOLIDARITES A

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025(en€)	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services		28,00	-28,00	-100,00
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable	12 320,14	41 261,98	-28 941,84	-70,14
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I) 12 320,14	41 289,98	-28 969,84	-70,16
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	11 664,45	9 239,13	2 425,32	26,25
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 070,00	1 074,00	-4,00	-0,37
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 432,38	21 086,38	-11 654,00	-55,27
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	1 552,93		1 552,93	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II) 23 719,76	31 399,51	-7 679,75	-24,46
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II) -11 399,62	9 890,47	-21 290,09	-215,26

COMPTE DE RÉSULTAT

FONDS DE DOTATION LES SOLIDARITES A

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025 ^(en €)	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation	1 012,29	1 197,47	-185,18	-15,46
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	17 050,16	17 735,19	-685,03	-3,86
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	18 062,45	18 932,66	-870,21	-4,60
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 662,83	28 807,13	-22 144,30	-76,87
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	6 662,83	28 807,13	-22 144,30	-76,87
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	11 399,62	-9 874,47	21 274,09	215,45
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		16,00	-16,00	-100,00
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)		16,00	-16,00	-100,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	30 382,59	60 222,64	-29 840,05	-49,55
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	30 382,59	60 222,64	-29 840,05	-49,55
EXCÉDENT OU DÉFICIT				
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL				

SOMMAIRE ANNEXE

FONDS DE DOTATION LES SOLIDARITES A

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Dépréciations	Produite
Filiales et participations	Produite
Etat des échéances des créances	Produite
Etat des provisions	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Engagements	Non applicable
Dettes garanties par des sûretés réelles	Non applicable
Commentaire	Produite

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes
5 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

FONDS DE DOTATION LES SOLIDARITES A

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 660 242,38 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 0 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 15/05/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Application de l'article 214-2 de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 qui prévoit que la consommation de la dotation consommable d'un exercice correspond à l'excédent des charges sur les produits de l'exercice.

Cela se traduit par deux effets :

- Le reclassement des déficits des exercices 2017 à 2020 à hauteur de 27 094€ dans le compte de dotation consommable inscrit au compte de résultat. A noter que ces déficits étaient préalablement comptabilisés en compte de report en à nouveau.

Il s'agit ici de retranscrire les nouvelles conditions comptables comme si elles avaient toujours existées.

- Au titre de l'exercice 2022, la consommation de la dotation consommable s'élève à 19 870€, ce qui a pour effet de ramener le résultat du Fond de Dotation Les Solidarités actif à zéro.

Au 31/12/2022, la dotation consommable de 231 000 € est consommée à hauteur de 46 757€.

Suite à la dévolution reçue de l'association Activ Solidaires actée le 23/05/2024, la contrepartie des actions STEP et des prêts individuels accordés ont été passés dans un compte 102320 pour un solde de 55 188€.

Des fonds reçus de cette même association ont été comptabilisés en dotations consommables pour 19870€.

Au 31/12/2024, la dotation consommable de 306 057€ (231 000€ de dotation initiale et 55 188€ de dotation complémentaire) est consommée à hauteur de 88 019€, soit une dotation consommable restante de 218 039€.

Au 31/12/2025, la dotation consommable de 306 057€ (231 000€ de dotation initiale et 55 188€ de dotation complémentaire) est consommée à hauteur de 100 339€, soit une dotation consommable restante de 205 718€.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

L'objet social de l'entité :

Le fonds de dotation a pour objet de recevoir et de gérer, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrécouvrable.

Il affecte les revenus des dits biens et droits au financement et à la réalisation d'une ou plusieurs missions d'intérêt général dans le cadre des activités suivantes, mises en oeuvre directement ou par d'autres organismes sans but lucratif en vue d'aider par tous moyens à l'accompagnement de personnes physiques fragiles en situation de besoin d'insertion professionnelle.

La nature et le périmètre des activités réalisées :

Les missions du fonds de dotation sont l'attribution d'aides financières exclusivement au profit d'organismes sans but lucratif et dont l'objet principal est l'insertion et l'accompagnement social correspondant des personnes fragiles .

les moyens mis en oeuvre :

pour exercer ses activités, le fonds de dotation dispose de locaux, de matériel, et de l'intervention de partenaires et bénévoles

Les actions sont menées au travers de l'association fondatrice du fonds "ACTIV SOLIDAIRES"

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FONDS DE DOTATION LES SOLIDARITES A

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes
6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

L'entité n'est pas concernée (option non prise)

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		10 À 50
Matériels et mobiliers bureau		3 À 5

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FONDS DE DOTATION LES SOLIDARITES A

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes
6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ETAT DES IMMOBILISATIONS

FONDS DE DOTATION LES SOLIDARITES A

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes
6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Constructions sur sol propre	87 275,38		
Installations générales, agencements et aménagements divers	3 839,80		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	712,80		
TOTAL	91 827,98		
Immobilisations financières			
Autres participations	4 210,00		
Prêts et autres immobilisations financières	248,79		
TOTAL	4 458,79		
TOTAL GENERAL	96 286,77		
	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.
			Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations corporelles			
Constructions sur sol propre			87 275,38
Inst. générales, agencements et aménag. divers			3 839,80
Matériel de bureau, informatique & mobilier			712,80
TOTAL			91 827,98
Immobilisations financières			
Autres participations			4 210,00
Prêts et autres immobilisations financières			248,79
TOTAL			4 458,79
TOTAL GENERAL			96 286,77

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comp.
6 avenue de Lons - 64140 BILHERRE
N° Siret : 451 571 236 00012

FONDS DE DOTATION LES SOLIDARITES A

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			12 564,95	1 949,62		14 514,57
Inst. générales, agencés divers			2 643,14	342,76		2 985,90
Matériel de bureau, informatique			712,80			712,80
TOTAL			15 920,89	2 292,38		18 213,27
TOTAL GENERAL			15 920,89	2 292,38		18 213,27

ETAT DES CRÉANCES

FONDS DE DOTATION LES SOLIDARITES A

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les débiteurs divers sont constitués de prêts en numéraire effectués auprès d'usagers. Ces prêts sont prévus ar l'article 2 des statuts du Fond de dotation.

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	248,79		248,79
Actif circulant			
Débiteurs divers	56 509,19	56 509,19	
TOTAL	56 757,98	56 509,19	248,79

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Valeur historique	Valeur liquidative	Gain latent	Perte latente
-------------------	--------------------	-------------	---------------

COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF

FONDS DE DOTATION LES SOLIDARITES A

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes
6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

CHARGES À PAYER

Montant

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

2 450,00

TOTAL

2 450,00

COMMENTAIRE

FONDS DE DOTATION LES SOLIDARITES A

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

SELARL C&D

Commissariat aux Comptes

de Lons - 64140 BILLERE
1431 571 236 00012

La provision pour risques est enregistrée au bilan porte sur les débiteurs divers, constitués des prêts octroyés aux usagers. La provision porte sur le risque de non-recouvrement de ces prêts et est déterminées par le conseil d'administration sur la base d'incides tels que l'absence de paiement pendant 1 an. Cette provision s'élève à 25 934€ au 31/12/2025 sur un montant total de prêt accordés de 56 509€.

Le fond de dotation a fait bénéficier à l'association Activ Solidaires :

- des heures de bénévolat des administrateurs qui sont estimées à 80h pour l'année 2025.
la valorisation des heures bénévolat des administrateurs du Fond de Dotation, accordées à l'association Activ, s'élève à 921.60€.